

Image not found or type unknown



Immeuble plu legislation d un pas de porte

Par **coldis**, le **15/03/2011** à **19:55**

Bonjour, rn je suis retraite artisan age de 70 ans il y a 30 ans j ai acqui un immeuble dans un village de la drome LORIOL ou j ai exploite un pas de porte etant ferme a la retraite depuis 6 ans la mairie m oblige a garder le pas de porte qui voila 4 ans que je n arrive pas a le louer il me parle dplu n existe t il pas pour des gens d un certain age la possibillite de jouir de mon bien car le pas de porte fait 60 m2 et je suis obligeé de vivre a l etage alors que je peut avoir les comotées en plein pied a vous lirerncordialement